

Arrêté n°2021-A-1 du 03/08/2021

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Somme

VU ;

- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Urbanisme,
- l'arrêté du Président en date du 04/12/2020 ayant prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- l'ordonnance n° °E21000105/80 en date du 28/07/2021 de M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens désignant Monsieur ALLONNEAU Jean -Marie, retraité en qualité de commissaire enquêteur,
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

**ARRETE**

*Article 1*

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Somme pour une durée de **17 jours, du lundi 04 octobre au mercredi 20 octobre 2021 inclus.**

*Article 2*

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification PLUi; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

*Article 3*

M ALLONNEAU Jean-Marie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

*Article 4*

Le dossier de modification du PLUi et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de la Communauté de Communes du Val de Somme pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 20/10/2021 à 17 h 00 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante suivante **CCVS 31 ter rue Gambetta 80800 CORBIE** ou à l'adresse électronique suivante : [plui.valdesomme@valdesomme.com](mailto:plui.valdesomme@valdesomme.com)

*Article 5*

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Communauté de Communes du Val de Somme :

- le lundi 04 octobre de 9 heures à 12 heures**
- le samedi 09 octobre de 9 heures à 12 heures**
- le mercredi 13 octobre de 14 heures à 17 heures**
- le mercredi 20 octobre de 14heures à 17 heures**

Arrêté n°2021-A-1 du 03/08/2021

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Somme

*Article 6*

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes du Val de Somme aux jours et heures habituels d'ouverture. Les conclusions du commissaire ou de la commission chargée de l'enquête publique sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées (article L. 134-31 du Code des relations entre le public et l'administration).

*Article 7*

La (ou les) personne(s) responsable(s) du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est (ou sont) : M le Président de la Communauté du Val de Somme

*Article 8*

La Communauté de Communes du Val de Somme dispose d'un site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com)

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [plui.valdesomme@valdesomme.com](mailto:plui.valdesomme@valdesomme.com)

*Article 9*

Le présent arrêté sera affiché via l'avis d'enquête publique au moins 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête sur le panneau d'information de la Communauté de Communes du Val de Somme et dans les 33 communes membres

*Article 10*

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- Madame la Préfète ou M. le Sous-Préfet du département de la Somme

Fait à Corbie le 03/08/2021

Pour Le Président

Le Vice-Président

François DEBEUGNY

